



# PAYSAN AUJOURD'HUI

Siège : APCAM BP : 3299 Bamako/Mali-Square Patrice Lumumba- Porte 15-Tél : 221 87 25- Mél : [baroutall@arc.net.ml](mailto:baroutall@arc.net.ml)

Bulletin trimestriel d'information et de liaison du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali • N°17 • Avril 2005

## EDITORIAL



La profession agricole continue à scruter l'horizon avec optimisme.

En effet du 17 au 28 Janvier 2005, lors de la mission d'évaluation à mi-parcours du PASAOP, notre composante D "Appui aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Paysannes" dans sa mise en œuvre, a reconnu ses forces mais aussi ses faiblesses.

Il s'agissait pour les acteurs du monde rural que nous sommes de poser des actes qui permettent non seulement d'atteindre les résultats de la première phase mais surtout d'engager la deuxième phase avec réalisme et optimisme.

Cet objectif, au regard de l'aide-mémoire de la Banque Mondiale semble atteint. Un plan d'action a été élaboré dans ce sens que nous nous devons de réaliser, naturellement avec l'appui de toutes les parties prenantes.

D'ores et déjà un comité d'orientation et de suivi conjoint "Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) " a été mis en place pour le pilotage de notre composante et des autres programmes sous la maîtrise d'ouvrage de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

Cette mise en place procède de la volonté des parties à préparer les responsables agricoles à gérer la composante D, en vue de conférer à cette dernière, l'autonomie effective lors de la deuxième phase qui doit démarrer en janvier 2007.

Outre les résultats satisfaisants de cette revue à mi-parcours du PASAOP, des dispositions sont en cours pour le renouvellement des organes et instances du réseau des Chambres d'Agriculture prévu pour l'année 2005.

Dans ce cadre, comme souhaité par tous, les textes en vigueur ont fait l'objet de relecture lors de concertations régionales et nationales financées par le PASAOP, auxquelles ont pris part tous les acteurs concernés par la vie de l'institution consulaire. Il s'agit entre autres des élus des chambres, des OPA, des services techniques de l'administration, des ONG, des femmes et des jeunes ruraux.

Un chronogramme tenant compte de l'adoption des textes relus a été proposé au département de tutelle depuis janvier 2004 et reconfirmé lors de la session ordinaire de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM tenue les 8 et 9 février 2005.

Lors de cette session, les élus ont réaffirmé leur souhait de renouveler les organes et instances sur la base des nouveaux textes devant régir les Chambres d'Agriculture qui ont le mérite d'une part, d'être suffisamment clairs afin d'éviter la réédition des difficultés qui ont émaillé les derniers renouvellements, et sont par ailleurs plus axés sur la professionnalisation du monde rural ; et d'autre part, d'être adaptés au contexte de la décentralisation car prenant en compte les communes en remplacement des arrondissements qui prévalent dans les textes en vigueur.

Nous avons la ferme conviction que cette vision a le mérite de préserver les intérêts de la profession agricole, dans un environnement où les mutations sociales et culturelles enregistrées dans ces dernières années ont montré les limites du système vécu.

Telle est notre vision, que nous souhaitons partager avec tous les acteurs professionnels sans exclusive et les décideurs politiques afin que le monde rural malien continue avec optimisme à s'investir davantage à l'amélioration des performances du secteur rural.

Le Président de l'APCAM  
**Sékou Oumar TALL**  
Officier du Mérite Agricole

## SOMMAIRE

Editorial.....	1
Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles.....	2
Point de vue du GSCVM sur la Rencontre Nationale sur le financement du crédit.....	3
La Déclaration de Cotonou de l'Association des Producteurs de Coton Africain (APROCA).....	3
Crise en zone Office du Niger : Une analyse du Président de la DLCA de Niono.....	4
Comment créer une société coopérative.....	4
Revue à mi-parcours du PASAOP.....	5
Problématique du coton au Mali.....	6
Projet de Renforcement de l'Environnement et de Sécurité Alimentaire (RESA).....	7
Etude : Rôles des organisations professionnelles dans la promotion de la filière bétail-viande.....	8

## REVUE A MI-PARCOURS DU PASAOP

-----  
**La Banque Mondiale est satisfaite des réalisations obtenues par la Composante Appui aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Paysannes, et fait des recommandations !!!**

Lire en page 5



**Point de vue du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM)**

**sur la « Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles »**

Article signé Bakary Togola,  
Président GSCVM en page 3

# **Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles**

-----

## **« Une manifestation de la volonté du Président de la République de faire du secteur rural le moteur de l'économie nationale »**

-----

Les 26 et 27 décembre 2004, s'est tenue au Centre Gabriel Cissé de Ségou, sous le haut parrainage de Son Excellence, Monsieur Ousmane Issoufi Maïga, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

Ont pris part à cette rencontre, les membres du Gouvernement ci-après:

- Seydou Traoré, Ministre de l'Agriculture,
- Ousmane Thiam, Ministre de la Promotion des investissements, des petites et Moyennes Entreprises,
- Oumar Ibrahim Touré, Ministre de l'Élevage et de la pêche,
- Choguel Kokala Maïga, Ministre du Commerce et de l'Industrie,
- Marimantia Diarra, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire,
- Moussa Balla Diakité, Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Ils étaient environ trois cent responsables et personnalités aux plans national, régional et local à prendre part à la rencontre.

Deux jours durant, les trois commissions mises en place ont respectivement travaillé sur les thèmes relatifs à :

- l'approvisionnement en intrants
- l'approvisionnement en équipements
- la production d'engrais et de pesticides.

A l'issue des travaux, les propositions et recommandations suivantes ont été faites :

### **1. Au titre de l'approvisionnement en intrants :**

#### **❖ Propositions de solutions pour une amélioration du financement des intrants agricoles :**

- Organisation et encadrement des organisations paysannes
- Mise en place d'un dispositif de gestion prévisionnelle des catastrophes naturelles
- Renforcement et extension des centres de gestion rurale
- Développement des centrales de risque en milieu rural
- Mise en place d'un fonds de garantie et de bonification
- Amélioration des circuits de commercialisation des produits agricoles
- Domiciliation des recettes d'exploitation

#### **❖ Propositions de solutions pour un approvisionnement correct en intrants agricoles :**

- Mise en place d'une structure technique pour l'évaluation des besoins en intrants agricoles et l'élaboration des plans de campagne
- Formation et information des acteurs dans le cadre de l'élaboration des cahiers de charge
- Prise de dispositions nécessaires par les fournisseurs privés et les organisations villageoises pour l'amélioration des capacités de stockage
- Respect des calendriers de livraison par les fournisseurs
- Surveillance de la conformité et de la qualité des produits fournis
- Recherche de fonds de soutien pour l'appui à l'aviculture et à la filière horticole

- Réduction de la pression fiscale sur les intrants agricoles
- Contrôle statutaire des organisations paysannes

### **2. Au titre de l'approvisionnement en équipements agricoles : Les solutions ci-après ont été proposées**

- Mise en place d'un programme national de financement sur trois ans de la mécanisation agricole à partir des ressources budgétaires de l'Etat
- Pour les paysans cotonniers, la CMDT s'engage à jouer le rôle d'interface entre les producteurs, les fournisseurs et les institutions de financement pour l'acquisition de tracteurs
- Promouvoir l'importation de pièces de rechange des équipements et créer un réseau de maintenance
- Aide aux artisans à accéder aux marchés internationaux d'approvisionnement
- Réhabilitation du centre d'expérimentation sur le machinisme agricole
- Créer les conditions incitatives pour l'intervention des opérateurs privés dans le secteur pour l'implantation d'unités de fabrication de matériels agricoles
- Relance des programmes de recherches sur le machinisme agricole
- Mener une étude sur les taux d'intérêts pratiqués par les institutions financières en vue de les harmoniser avec ceux pratiqués au niveau de la sous région
- Formation continue des artisans pour la maintenance des équipements motorisés
- Examiner la possibilité de poursuivre l'octroi de crédit aux OP solvables dans les localités concernées, et engager des négociations avec les institutions financières et les producteurs pour la résolution de la situation des impayés
- Mise en place d'un cadre de concertation (Etat, institutions financières et producteurs) pour un assainissement durable du crédit

### **3. Au titre de la production d'engrais et de pesticides : Les recommandations suivantes ont été formulées :**

- Encourager les promoteurs (SOMAFERT, GIE MIA ORIAM) à poursuivre les négociations avec les partenaires identifiés ;
- Demander à la société MARLAN'S de poursuivre l'exécution du calendrier annoncé ;
- Recommander au Gouvernement de saisir les autorités guinéennes afin de faciliter la mise à disposition des 5600 m<sup>2</sup> sollicités par le promoteur Marlan's au niveau du port de Conakry pour des besoins de transit,
- Recommander au Gouvernement la prise de mesures diligentes pour l'obtention du titre foncier des 40 ha prévus pour le site, dans la zone industrielle de Ségou ;
- Recommander au Gouvernement de diligenter la cession des actifs de l'ex-SMPC aux opérateurs économiques intéressés ;
- Recommander l'adoption rapide par le Gouvernement des projets de textes relatifs aux engrais minéraux et aux pesticides.

**Abdoulaye N'DIAYE**  
**Assistant/SG APCAM**

## Point de vue du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) sur la « Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles »



Le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) a bien apprécié la tenue de la « Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles » les 26 et 27 décembre 2004 à Ségou, sur initiative des autorités de la République du Mali.

Au Mali, plus de 70% de la population évolue dans le secteur rural, secteur qui contribue pour 45% au PIB. Il devient par conséquent nécessaire et même indispensable que toute initiative de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire passe par cette masse laborieuse.

A titre de rappel, les problèmes qui se posent aux producteurs agricoles s'articulent principalement autour de :

- l'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, semences) ;
- l'équipement agricole (tracteurs, motopompes, motoculteurs, etc.) ;
- l'accès au crédit agricole, la commercialisation, la valorisation et l'exportation des produits agricoles.

A ceux-ci s'ajoutent les problèmes de désenclavement des zones de production agricole, de l'aménagement de l'espace rural, les questions foncières notamment dans les zones urbaines et péri urbaines, la promotion des femmes et des jeunes ruraux, la dégradation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

Fort de ce constat, dans sa lettre de cadrage, le Président ATT a pris l'engagement de faire du secteur agricole le moteur de l'économie malienne.

Aujourd'hui, après une série d'efforts soutenus et salutaires dont l'institutionnalisation de la Journée du Paysan, mais aussi et surtout le démarrage des chantiers d'aménagements hydro-agricoles et le lancement de la Loi d'Orientation Agricole, le constat est que le chemin qui reste à parcourir est davantage plus important au regard des multiples attentes.

Ces différentes actions conjuguées expliquent la grande mobilisation des producteurs agricoles autour des initiatives gouvernementales dont la "Rencontre nationale sur le financement du crédit et l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles."

Durant les deux jours, plus de deux cent producteurs ont apporté leur savoir et leur savoir-faire qui ont été formulés en propositions de solutions et recommandations.

Il s'agira pour les autorités de prendre toutes les mesures urgentes et diligentes pour la mise en œuvre des résolutions pertinentes qui en ont résulté.

Les producteurs demeurent convaincus que cela est à la portée du Président ATT.

**Bakary TOGOLA**  
Président du GSCVM

## Association des Producteurs de coton Africains (AProCA)

-----

### Déclaration de Cotonou

Face à la crise actuelle de la filière coton qui affecte plus de 10 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre, les producteurs de coton se sont réunis, les 21 et 22 décembre 2004 à Cotonou au Bénin, pour analyser ensemble la crise actuelle et définir des stratégies de mobilisation, de positionnement et d'actions qui leur permettent de défendre leurs intérêts.

Six pays ont répondu à l'appel : le Burkina Faso, le Togo, le Mali, le Bénin, le Cameroun et le Sénégal. Les participants ont échangé sur la situation internationale afin de cadrer la problématique dans un contexte plus global, puis ont analysé cette situation de crise telle que vécue par chaque pays.

Partant de cette analyse et au regard des problèmes les plus urgents à résoudre, les participants ont décidé d'identifier des objectifs de changement et des actions à mener dans la perspective des futures négociations de l'OMC en décembre 2005 à Hong Kong en Chine.

Les producteurs de coton ont, de façon unanime, décidé de prendre en main leur propre destin et de devenir véritablement le moteur du changement, et pour ce faire ont décidé de se mettre ensemble au sein d'un cadre de concertation des producteurs de coton à l'échelle continentale, dénommée Association des Producteurs de Coton Africains en abrégé AProCA qui doit être capable de les représenter valablement dans toutes les instances de réflexion et de décision sur la filière coton.

L'Association des Producteurs de Coton Africains poursuit les objectifs suivants :

- Regrouper l'ensemble des organisations de producteurs de coton exerçant sur le continent africain ;
- Promouvoir la solidarité entre les organisations membres ;
- Favoriser la concertation et la coopération entre les membres pour traiter des questions d'intérêt commun
- collecter, traiter et diffuser en direction des membres toute information touchant au coton
- Défendre les producteurs de coton face à toute distorsion du marché mondial du coton
- Echanger les expériences entre les organisations membres

Un Bureau a été mis en place composé ainsi qu'il suit :

<b>Président</b>	: TRAORE B. François du Burkina
<b>Vice Président</b>	: Moussa SABALY du Sénégal
<b>Secrétaire Général</b>	: SANOGO Gaoussou du Mali
<b>Secrétaire Général Adjoint</b>	: BEBNONE Payouni du Cameroun
<b>Trésorier Général</b>	: SERO Zorobouragui du Bénin
<b>Trésorier Adjoint</b>	: SOH Essohana du Togo

A la sortie de cette rencontre une restitution sera menée au sein des organisations de base des participants afin d'identifier les pistes d'action face aux nombreux problèmes identifiés. Ce processus aboutira à un plan d'actions qui sera présenté et validé lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire prévue en janvier 2005 à laquelle prendront part les membres actuels et les nouveaux adhérents.

L'Association des Producteurs de Coton Africains remercie ses partenaires et lance un appel à tous ceux qui sont réellement engagés à défendre le coton africain à se joindre au mouvement.

L'Heure est grave ! Nous ne pouvons plus attendre.

Cotonou, le 22 décembre 2004  
**Source APROCA**

## Crise en zone Office du Niger :

==-----==

### **“Une analyse du Président de la Délégation Locale de la Chambre d’Agriculture (DLCA) de Niono”**

La campagne agricole 2003/2004 a été marquée en Zone Office du Niger par une baisse sans précédent de la production rizicole. Faute de moyens, les producteurs ont été incapables de faire face à toutes leurs obligations dont les redevances en eau. Ainsi, plusieurs d’entre eux sont évincés de leurs parcelles par la Direction de l’Office du Niger.

La DLCA et le SEXAGON ont effectué séparément des enquêtes de production. Ces enquêtes ont respectivement révélé 2,081 t et 2,8 t comme rendement moyen.

Les Faranfasi-so ont suivi les battages en relevant les rendements au fur et à mesure auprès de leurs adhérents et ont trouvé un rendement moyen de 3,8 t. En revanche, l’ON, sur les carrés de rendement, a trouvé 5,8 t.

Toutes les structures ont été unanimes sur la baisse en comparaison aux années antérieures, mais à des degrés variables (question de méthodes.)

La DLCA de Niono a tenu des assemblées générales dans les différentes zones de l’Office du Niger (ON) pour prendre l’avis des producteurs sur les raisons de la baisse des rendements et les mesures qui s’imposent.

Les raisons évoquées sont :

- difficultés d’acquisition des engrais ;
- surabondance des pluies entraînant des inondations ;
- apparition des maladies sur le riz et les attaques des insectes ;
- difficultés de drainage par manque d’entretien des réseaux.

Les mesures qui s’imposaient ont été traduites en quatre (4) doléances et ont fait l’objet de négociations auprès de la Direction Générale de l’ON, du MA et du Premier Ministre sous la direction de l’APCAM sans gain de cause. Les doléances portaient sur :

- le paiement de 50% des redevances en eau à l’ON par l’Etat pour empêcher la paralysie de l’entreprise ;
- le rééchelonnement du paiement du reliquat des dettes de campagne par les institutions financières ;
- la sécurisation alimentaire au cours de la période de soudure ;
- et le recul du délai butoir de paiement des redevances en eau dont seulement 30% avaient été perçues par l’ON.

Les institutions financières avaient été remboursées à hauteur de 20%. A la date du 30 juin 2004, le moratoire accordé par le Ministère de l’Agriculture et les efforts consentis par les producteurs ont permis d’améliorer le taux de paiement de 30 à 94%.

Malgré tout, la Direction générale de l’ON a illégalement rompu les contrats d’exploitation de 5 000 producteurs qui représentent 20% des exploitants. Ce qui est à la base de la montée de la colère des producteurs de la zone.

Les actions salutaires, menées par les producteurs sous la houlette du Président Sékou Oumar TALL de l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture du Mali se sont avérées vaines.

En guise de soutien, plusieurs initiatives ont été entreprises parmi lesquelles, il faut citer : deux journées mortes sont observées par les partis politiques Sadi et Us-RDA rappelant le Gouvernement à négocier ainsi que le battage médiatique de la presse occidentale.

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes a organisé une conférence à Niono et a menacé d’amener tous les producteurs du Mali en grève si les parcelles ne sont pas restituées.

C’est alors que le Premier Ministre, accompagné de quatre membres de son Gouvernement, a effectué une mission dans la zone ON et a promis aux producteurs la restitution des parcelles après paiement des reliquats des redevances en eau dues avant le 31 mars 2005. Nous, producteurs avons estimé que le problème a tout simplement été déplacé de 2004 à 2005 !!!

A l’heure actuelle, il est indispensable de réaliser une étude approfondie des rapports producteurs- ON dans un esprit partenarial et collaboratif afin d’éviter l’engouffrement du géant malien de la production rizicole : l’Office du Niger, une institution qui doit servir et non desservir les producteurs de riz !

**Amadou MARIKO**  
Président DLCA- Niono

## Comment créer une association ?

Depuis les événements de mars 1991 au Mali, le monde rural a connu une évolution assez remarquable, dont l’une des principales caractéristiques est la multiplication d’Organisations Professionnelles Agricoles de divers statuts. Il s’agit des sociétés coopératives, des associations, des groupements, des syndicats, etc.

Cette évolution a été accompagnée d’une amélioration notable du cadre légal de ces organisations à travers l’adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires.

C’est dans ce cadre que les associations qui étaient régies par l’ordonnance 41/PCG du 28 mars 1959 le sont actuellement par la loi 04-038 du 5 août 2004.

Ainsi, la question qui se pose maintenant aux producteurs est de savoir : comment créer une association suivant la nouvelle loi ? Cet article tentera d’apporter des éléments de réponse à cette question.

« L’Association est la convention par laquelle plusieurs personnes mettent en commun d’une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. » (Article 2 loi 04-038).

Il est important de rappeler que les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable. Mais pour jouir de la capacité juridique, elles devront être rendues publiques par les soins des fondateurs de l’association.

Pour ce faire, une déclaration préalable doit être faite au représentant de l’Etat dans le District de Bamako ou dans le Cercle dans le ressort territorial duquel est situé le siège social. Elle fera connaître le titre de l’association, son objet, l’adresse de son siège social et de ses autres établissements, les noms, professions et adresses de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. La déclaration sera signée par trois dirigeants de l’association et faite en deux exemplaires.

Seront joints à cette déclaration deux (2) exemplaires certifiés conformes du procès verbal de l’assemblée générale constitutive et deux (2) exemplaires certifiés conformes des statuts de l’association.

Un exemplaire de la déclaration et un exemplaire des statuts seront timbrés.

L’association sera rendue publique par les soins de ses fondateurs, dans un délai de trois mois, au moyen d’une insertion au **Journal Officiel** d’un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l’objet de l’association, l’indication de son siège social ainsi que les noms des membres de son bureau.

Beaucoup de responsables associatifs font une insertion au Journal « L’ESSOR » qui est un quotidien national. L’insertion au Journal Officiel se fait à Koulouba au Secrétariat Général du Gouvernement tandis que celle à l’ESSOR se fait à l’Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP).

**Fousseyni TRAORE**  
Conseiller Technique APCAM

## REVUE A MI-PARCOURS DU PASAOP

-----

### La Banque Mondiale est satisfaite des réalisations obtenues par la Composante Appui aux Chambres d'Agriculture et aux Organisations Paysannes, et fait des recommandations !!!

Du 17 au 28 janvier 2005, une équipe de la mission Banque mondiale a travaillé avec la composante Appui aux chambres d'agriculture et aux OPA dans le cadre de la revue à mi-parcours du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

Cette revue à mi-parcours de la composante D a été conduite par Mr Olivier DURAND (chargé du suivi de la composante au niveau de la Banque Mondiale à Washington) en étroite collaboration avec les élus APCAM/CRA, les représentants des OP, les représentants des agences de coopération (Pays-Bas, AFD, Suisse) et les opérateurs privés chargés de l'appui au volet OP de la composante.

Au cours de cette mission des communications ont été faites sur les activités de la composante, un atelier de travail a été organisé sur l'état d'évolution des activités et les facteurs de blocages, des visites de terrain ont été réalisées à Koulikoro et à Ségou, visites au cours desquelles les échanges ont été effectués avec les membres des cadres de concertation et d'échanges des cercles de Macina et de Kolokani ; des séances de travail ont été effectuées avec l'équipe de suivi/évaluation pour la revue des indicateurs.

#### Au titre du volet Appui à l'APCAM et au réseau des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) :

Dans le cadre du renforcement du dispositif institutionnel des chambres d'agriculture :

- Chaque CRA et l'APCAM doivent faire une analyse de leurs missions en fonction des réalités de chaque région; préciser les postes nécessaires pour faire face à ces missions ; évaluer les compétences existantes pour une meilleure adéquation des profils par rapport aux postes. Cette évaluation sera faite par un cabinet privé.

Les postes seront pourvus sur la base d'un recrutement par appel à candidature.

#### Dans le cadre de la responsabilisation des élus dans la gestion de la composante :

Les élus des assemblées consulaires seront responsabilisés à travers les activités suivantes :

- La validation des recommandations des missions de supervision et d'évaluation du programme ;
- la désignation d'un ou plusieurs élus par dossier accompagné par un technicien si l' élu le juge nécessaire ;
- La mise en place d'une commission d'orientation et de suivi spécifique à la composante D sur proposition de l'APCAM a été retenue. Ce comité qui réunira les élus des CRA et des OPA nationales. Ce comité aura pour mandat de suivre et d'orienter les différentes interventions du PASAOP sur les volets propres à la composante D, mais également de prendre position sur les activités conduites dans le cadre des autres composantes du programme. Au-delà du PASAOP et sans se substituer aux comités de pilotage déjà existant, le COS devra impérativement constituer un lieu de discussion et de coordination de l'ensemble des programmes qui sont sous la maîtrise d'ouvrage de l'APCAM.
- Il faudra former les élus pour les permettre d'assumer correctement leurs missions/rôles ;

Dans le cadre de la communication :

Les recommandations portent sur le recrutement effectif et l'opérationnalisation du communicateur retenu. Ce communicateur aura pour mandat d'élaborer un plan de communication et de stratégies de mise en œuvre ; d'informer les CRA et les OP sur les sources de financement possibles pour les producteurs (autres composantes, PACR, PCDA et autres).

#### Dans le cadre de la gestion financière :

Dans le souci de préparer l'APCAM et les CRA à l'autonomie financière pour la deuxième phase du PASAOP, il a été convenu que les comptables régionaux seront affectés directement au niveau des CRA. En outre, les cadres et techniciens des Chambres d'agriculture seront formés sur les procédures du PASAOP afin de favoriser la remontée des pièces justificatives et la consolidation des informations au niveau de l'APCAM. Il est également prévu de faire la relecture du manuel de procédures et de l'adapter au contexte actuel de gestion du programme et de mettre en place des fonds par trimestre au niveau régional sur la base des programmes bien clairs, bien élaborés et des budgets détaillés.

Dans le cadre de la revue des indicateurs de la composante :

Les critères et les indicateurs de suivi-évaluation ont été révisés et reformulés compte tenu des changements d'orientation et de mise en œuvre intervenus sur la composante D depuis le démarrage du PASAOP. L'indicateur déclencheur de la 2<sup>ème</sup> phase reste toutefois inchangé « Un mécanisme de subvention des services aux OPA est en place dans toutes les régions ». Les indicateurs de performance ont été redéfinis par rapport aux trois axes prioritaires de travail de la composante.

#### Pour les cadres de concertation OP :

Le cadre de concertation au niveau communal est un cadre qui aura pour mandat d'orienter et informer les OP sur le financement du PASAOP, de collecter au besoin les projets des OP et les acheminer vers le cadre local de concertation pour analyse ; d'appuyer la structuration des filières et le genre dans la représentation et de désigner les représentants des OP devant siéger au Cadre Local de Concertation et d'Echanges (CLCE).

Le fonctionnement des cadres de concertation sera assuré à hauteur de 5% de l'enveloppe allouée au financement des projets.

#### Au titre du volet Appui aux OPA :

Il a été recommandé de :

- réaliser de campagnes d'information, d'animation autour : du mouvement associatif paysan et des dispositions réglementaires en vigueur.
- améliorer le système de coordination des interventions des opérateurs et prestataires privés par la création d'occasions d'information et d'échanges sur les contenus, méthodes et outils de travail.
- élargir le financement aux projets à caractère économique et technique incluant toutes les prestations d'appui qui s'y rattachent : identification de projets, études de faisabilité, conseil, appui la mobilisation des financements et à la mise en œuvre.
- renforcer l'articulation avec les autres composantes du Programme (surtout recherche et vulgarisation) et programmes (PCDA, PNIR et PACR).
- faire le lien entre les répertoires de l'APCAM et de la DNAMR ;
- pour le renforcement des OP nationales et leur permettre d'accéder aux fonds du PASAOP, il a été proposé de formaliser la commission technique temporaire en un véritable cadre national de concertation et d'échanges du niveau national. Comme cela a été fait au niveau de chacune des régions, un diagnostic des OP devra être réalisé par une expertise indépendante en préalable à l'adhésion au cadre de concertation.

**NB :** L'opérateur pour les régions de Tombouctou, Kidal et Gao devrait démarrer ses activités dans les toutes prochaines semaines.

#### Au titre du volet Appui aux prestataires :

Ce volet a eu des difficultés de démarrage et sur proposition de l'APCAM, il a été retenu de donner mandat à chacun des opérateurs privés d'initier des actions concrètes dans leurs zones respectives d'intervention, sur la base d'un avenant à leur contrat actuel. Les inventaires et l'évaluation des prestataires doivent continuer pour assurer la pérennité du dispositif de base de données au niveau des CRA. Il y a lieu de favoriser la mise en place d'une organisation de représentation des prestataires (Association, Collectif ou Fédération). Les capacités des prestataires de cette organisation seront renforcées sur la base d'un diagnostic.

L'objectif est de constituer, au niveau de chaque région, un réseau de prestataires clairement identifiés, évalués et qualifiés auxquels les OPA peuvent s'adresser pour trouver des réponses à leurs préoccupations.

#### Le bilan de la composante en chiffres :

- Toutes les CRA ont été véhicule pick-up et au niveau de l'APCAM 3 Stations Wagon soit un total de 12 véhicules;
- Toutes les CRA ont bénéficié de matériels informatiques avec accessoires (ordinateur, imprimante et onduleur), l'APCAM a eu 8 ordinateurs soit un total de 17 ordinateurs;
- 64 cadres de concertation niveau commune sont en place au niveau de la région de Sikasso ;
- 36 cadres de concertations sont en place au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako ;
- 6 cadres régionaux de concertation et d'échanges sont en place au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako.
- 517 projets ont financés à ce jour pour un montant total de 516 millions de Fcfa.

#### Sur le plan qualitatif :

- La dynamique est en marche ; le fonctionnement de certaines CRA commence à s'améliorer ;
- Des relations de confiance sont établies entre les chambres et les OP ;
- les chambres sont les espaces de dialogue et discussion entre OP, pour échanger sur leurs préoccupations et valider leurs projets ;

#### L'accent doit être mis sur les points suivants:

- la responsabilisation des élus chambres dans la gestion de la composante ;
- la déclinaison des missions des chambres d'agriculture en activités spécifiques selon les réalités de chaque région et la mise en place de contrat de performance avec le personnel;
- la mise en place d'un système de communication et de circulation de l'information entre APCAM/CRA ; chambres et OP et autres partenaires ;
- le renforcement des chambres en terme de ressources humaines ;
- la mise en place des critères spécifiques d'arbitrage dans les choix des projets en tenant compte de la forte demande des OP pour le financement de leurs projets;
- la synergie avec les autres composantes et programmes (PASE, PACR, PCDA et PNIR).

**Siriman SAKHO**  
**Conseiller Spécial PASAOP/APCAM**

## La Problématique du coton au Mali

Le Mali, pays continental où l'économie reste largement dominée par le secteur agricole, est depuis quelques mois secoué par une grave crise due à une dégringolade des cours mondiaux de la fibre de coton.

Pour une production de coton graine estimée à 600.000 tonnes, les pertes prévisibles sont évaluées par les partenaires à plus de cinquante milliards de francs cfa pour cette campagne 2004/05.

Avec cette chute des cours, des insuffisances sont apparues dans le dispositif du mécanisme déterminant le prix du coton graine aux producteurs. A celles-ci il faut aussi noter l'absence d'une organisation professionnelle faite par les producteurs bénéficiant à la fois de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

#### I – Le Prix du Coton Graine aux Producteurs :

La filière coton au Mali connaît depuis quelques années d'énormes difficultés. Pour y remédier, il a été organisé les Etats Généraux du Secteur Coton en avril 2001 à la suite des quels la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) a fait réaliser des études.

Les recommandations et solutions proposées tant par les Etats Généraux que par les études ont été récapitulées dans un document officiel intitulé : Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC).

La mise en place d'un mécanisme de détermination du prix du coton graine aux producteurs qui prend en compte les cours sur le marché mondial ainsi que les prix pratiqués dans la sous région, a été une des plus importantes mesures prévues au plan d'action de la LPDSC.

Ce mécanisme a été adopté par le Gouvernement par arrêté interministériel n°02-1445/MDRE-MICT du 05 juillet 2002. Il a mis en place une Commission d'Application du Mécanisme de Fixation du Prix du Coton Graine dont l'APCAM est membre.

Les principes de ce mécanisme sont entre autres :

- un prix minimum du coton graine garanti aux producteurs à travers un système de stabilisation : il est supérieur ou égal au coût complet de production ;
- un prix de campagne initial négocié en début de campagne (Avril) entre égreneur et producteurs : il est supérieur ou égal au prix minimum garanti ;
- un prix de campagne définitif du coton graine calculé en fin de campagne (juin/juillet de l'année suivante) et tenant compte des paramètres suivants : rendement fibre et graine, cours de la fibre sur le marché mondial, prix de vente de la graine, coûts fixes et variables de la CMDT, répartition des excédents entre égreneurs et producteurs, etc. ;
- un complément de prix égal à la différence, lorsqu'elle est positive, entre le prix de campagne définitif et le prix de campagne initial : ce complément est versé aux producteurs par les égreneurs ; un remboursement de trop perçu par les producteurs aux égreneurs égal à la différence, lorsqu'elle est positive entre le prix minimum garanti et le prix de campagne définitif : le montant de ce remboursement est prélevé sur le fond de stabilisation des producteurs ;
- un mécanisme de stabilisation permettant de garantir le paiement du prix minimum.

Le principe de prix négocié entre la CMDT et les Producteurs a montré ses limites à cause de la chute actuelle des cours mondiaux de la fibre de coton.

Cette chute a amené les principaux acteurs de la filière y compris le Gouvernement du Mali et l'ensemble des partenaires au développement à revoir l'ancien mécanisme et à proposer un nouveau. Il a fait l'objet d'une plus large diffusion auprès des producteurs à la base pour une meilleure compréhension.

Les principes de base de la révision du mécanisme sont les suivants :

- un prix initial de campagne (prix d'achat de base du coton graine) fixé pour une période de trois ans et annoncé avant le semis au plus tard le 30 avril de l'année de référence. Il minimise les risques budgétaires, favorise le développement durable de la filière et respecte l'équilibre des différents acteurs ;
- un prix final de campagne calculé sur la base d'une répartition des revenus bruts de la filière entre les producteurs et la CMDT ;
- un fonds de soutien qui sera un instrument de flexibilité facilitant la fixation du prix initial.

#### II – L'Interprofession du Coton au Mali (IPC):

Le secteur du coton au Mali a connu jusqu'ici trois formes d'organisation des producteurs.

Il s'agit des Associations Villageoises (AV) mises en place en zones sud CMDT à partir de 1976 ; des coopératives en zones OHVN et ouest CMDT. Les syndicats qui sont communs à l'ensemble des producteurs, ont vu le jour à partir de 1991 dans le cercle de Kita avec le Syndicat des Producteurs du Cercle de Kita (SPCK) et en 1993 en zone CMDT avec le Syndicat des Cotonniers et Vivriers du Mali (SYCOV).

Les réformes survenues dans le secteur visant à donner plus de responsabilités aux producteurs, font paraître la nécessité de mettre en place une organisation faite par les producteurs plus forte qui bénéficiera de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La mise en place de cette faite par les producteurs qui aura comme socle les Coopératives de Producteurs de Coton (CPC) est une des priorités du Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE). Ce rappel était nécessaire avant d'aborder le sujet relatif à l'interprofession du coton au Mali qui, tout comme le mécanisme de détermination du prix du coton graine, est un élément du plan d'action de la LPDSC.

La Société Française de Réalisation, d'Etude et de Conseil (SOFRECO) a été commise par la MRSC pour mener l'étude sur l'interprofession du coton.

Un atelier national a été organisé du 20 au 21 octobre 2004 où les résultats de l'étude furent validés. Un voyage d'étude conjointe (cadres techniques et producteurs) au Burkina Faso et au Bénin suivi des ateliers régionaux avait précédé la tenue de cet atelier national.

Les principales conclusions issues de cet atelier sont les suivantes :

#### 1- Les Fonctions de l'IPC :

Deux ensembles de fonctions principales ont été retenues.

Les **fonctions dites fondamentales** au nombre de six (promotion de la filière coton, cadre de concertation, information /communication, élaboration d'un cadre réglementaire, accords interprofessionnels, arbitrage) où seulement la pertinence des cinq premières furent reconnues.

Les **fonctions dites transversales** : gestion des intrants, recherche, conseil agricole, production de semences, conditionnement du coton graine et coton fibre, classement du coton fibre, entretien des pistes.

#### 2- Les Représentations au sein de l'IPC :

Deux niveaux de représentation par rapport à la structuration de l'IPC. Le premier est constitué par les producteurs et les sociétés cotonnières et le deuxième par les membres des autres familles professionnelles associées.

La commission a recommandé que l'IPC élabore un cadre réglementaire qui englobera toutes les fonctions à assurer y compris par l'Etat. Quant au rôle des syndicats au sein de l'IPC, aucun consensus n'a pu être fait par l'atelier. Les réflexions complémentaires seront menées pour la suite des débats par le Groupement des Syndicats (GSCVM) dans le cadre du PASE.

#### 3- L'Organisation de l'IPC :

L'IPC aura le statut d'une Association d'utilité publique et ses organes seront les suivants : l'Assemblée Générale ; le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif. Une Commission de Contrôle sera mise en place ainsi qu'un Secrétariat Permanent qui sera doté d'au moins quatre départements. Les membres associés seront présents au sein des deux premières instances avec voix consultative.

Il a été décidé de mettre en place des représentations régionales de l'IPC dès que les nouvelles sociétés cotonnières seront installées.

#### 4- Les Ressources Financières et la Mise en Place de l'IPC :

Il faut entendre par ressources de l'IPC : les frais d'adhésion, les cotisations annuelles des membres permanents, celles des membres associés, les prélèvements sur les revenus de la filière, les subventions, dons et legs, les produits des placements financiers.

L'IPC sera mise en place avec la CMDT et les représentants élus des producteurs en 2006 avant l'arrivée des sociétés cotonnières. Cette échéance sera liée à la mise en place des faïtières des CPC prévue en 2005 avec l'appui du PASE.

Un Comité Préparatoire sera mis en place en 2005. Son mandat, reparti en trois principales tâches, est le suivant :

- informer et communiquer avec l'ensemble des acteurs concernés sur le rôle et le fonctionnement de l'IPC ;
- élaborer le cadre législatif et réglementaire de l'IPC et de ses rapports avec l'Etat ;
- élaborer un budget et rechercher le financement pour la première année de fonctionnement de l'IPC.

**Fousseyni Traoré**  
**Conseiller Technique APCAM**

## **Le Projet de Réhabilitation de l'Environnement et de Sécurité Alimentaire (RESA)**

-----

**« Le Projet RESA s'en va bientôt mais la dynamique de développement enclenchée par le projet dans ses villages d'intervention reste. »**

Le Projet de Réhabilitation de l'Environnement et de Sécurité Alimentaire (RESA, s'illustre désormais dans le panel des projets de développement rural. Il s'en va bientôt mais, la dynamique de développement qu'il a enclenchée dans ses villages d'intervention reste; plus de 11 700 paysans dont environ 5 500 femmes sont bénéficiaires de ses actions.

L'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) en collaboration avec le gouvernement du Mali a mobilisé depuis 1999 plus de 890 000 000 de Francs CFA pour la mise en œuvre du projet RESA. L'objectif est de réduire dans le cercle de Mopti l'insécurité alimentaire et par extension la pauvreté par l'amélioration de la production agricole, l'application des techniques de conservation des eaux et sols, la restauration du couvert végétal, tout cela soutenu par le renforcement des capacités des acteurs, s'inspirant de la politique de transfert des compétences dans le contexte de la décentralisation. Les populations des communes de Fatoma, Kounari, Sio et Bassiro ne diront pas le contraire.

Le projet de réhabilitation de l'environnement et de sécurité alimentaire (RESA) a démarré ses activités en août 1999. Sa zone d'intervention est quatre communes du cercle de Mopti : Fatoma, Kounari, Sio et Bassiro.

Financé par l'ACDI avec l'appui du gouvernement malien, ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale. L'ONG commise à son exécution est USC-Canada Mali en synergie avec ses partenaires techniques (Ministère de l'Agriculture et ses services déconcentrés) et scientifiques (IER, IPR/IFRA).

Après un rallonge d'un an, RESA s'en va en mars 2005 laissant derrière lui, une dynamique de développement que les populations bénéficiaires pourront perpétuer grâce au niveau de compétence et de connaissance que le projet a su leur transférer.

En effet pendant cinq ans, plus de 11 700 paysans dont une bonne frange de la population active féminine ont eu le temps d'apprendre et de s'approprier de nouvelles techniques dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la protection / restauration du couvert végétal. Ces axes majeurs d'intervention du projet ont été mis en œuvre dans une approche participative et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs. C'est ainsi qu'au niveau technique, les services impliqués dans le développement rural ont participé à la conception et à l'exécution des activités du projet dans un cadre de synergie trilogique (population, services techniques, projet).

**Le Chef du Projet RESA**  
**Mamadou M. TRAORE**

## **ETUDE : « ROLE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES (OP) DANS LA PROMOTION DE LA FILIERE BETAIL- VIANDE »**

Au Mali, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel s'est traduite par le désengagement de l'Etat des différents secteurs du développement, dont celui de l'élevage.

Le désengagement de l'Etat du secteur élevage s'est manifesté par une prise en charge de la destinée de cet important maillon de l'économie nationale par les privés dont les organisations professionnelles de la filière.

Par ailleurs, le processus d'intégration sous- régionale et la dévaluation du franc cfa intervenue en janvier 1994 ont créé une situation de concurrence entre les pays sahéliens fournisseurs des pays côtiers, imposant du coup à ces derniers une promotion de leur filière bétail- viande.

De nos jours, les performances économique, organisationnelle et humaine de ces organisations déterminent dans une large mesure la promotion de cette filière. Pour ce faire, il est nécessaire que les organisations professionnelles de qui relève la prise en charge de ce secteur assument pleinement les tâches qui leur sont dévolues. Cela permettra de conférer à ce secteur une place de choix dans l'économie nationale.

Le « rôle des organisations professionnelles dans la promotion de la filière bétail- viande » sera examiné à travers neuf (9) indicateurs. Ces indicateurs sont des éléments de mesure pour l'appréciation de la capacité de ces organisations. Il s'agit de :

### **1) La mobilisation des ressources :**

La mobilisation des ressources concerne l'ensemble des efforts fournis par les OP pour le fonctionnement et la conduite des activités. On distingue les ressources humaines et les ressources financières.

### **2) La réalisation des infrastructures :**

Les objectifs de la réalisation des infrastructures portent essentiellement sur la facilitation des opérations de commercialisation, de transport, d'exportation et de suivi sanitaire ; la sécurisation du bétail et l'assurance d'un revenu aux OP. Les infrastructures sont constituées de parcs, couloirs de vaccination, rampes d'embarquements, hangars, magasins, robinets, puits, abreuvoirs et latrines.

### **3) La formation et l'information des membres :**

#### **3.1. La formation des membres :**

Le rôle des OP dans le domaine de la formation est de doter leurs membres de compétences. Ces compétences les permettront de jouer pleinement leurs rôles au niveau de leurs structures et au sein de la filière bétail- viande. Les éléments intervenant dans l'appréciation des formations sont : le nombre de personnes formées, les thèmes de formation reçus, les domaines de formation et les sources de financement.

### **Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)**

## **LE PAYSAN AUJOURD'HUI**

Bulletin trimestriel d'information

Square Patrice Lumumba Porte 15

BP : 3299 Bamako/Mali

Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37

E-mail : [baroutall@arc.net.ml](mailto:baroutall@arc.net.ml)

Site web : [www.cta.int/partners/apcam/index.html](http://www.cta.int/partners/apcam/index.html)

#### **Directeur de Publication**

Sékou Oumar TALL

#### **Rédacteur en chef**

Abdrmane BOUARE

#### **Comité de Rédaction**

Tidiani DIARRA

Moussa KIANTA

Abdoulaye N'DIAYE

Impression YEBE BP : E 4182 Tel : 222 12 23

### **3.2. L'information des membres :**

L'information des membres vise à mettre à la disposition des professionnels des renseignements de qualité et à temps utile.

L'information est essentielle à l'amélioration de l'efficacité des marchés, à la réduction des risques et des coûts de commercialisation. Pour ce faire, faudrait-il une définition claire des besoins en informations des différents acteurs.

### **4) Le paiement de l'impôt synthétique :**

Le rôle des OP dans le paiement des impôts synthétiques a pour objectif d'une part de faciliter le recouvrement auprès de leurs membres et d'autre part d'augmenter le taux de recouvrement. Le paiement de l'impôt synthétique se fait de façon limitée par les OP.

### **5) La gestion de l'espace pastoral :**

Le rôle des OP dans la gestion de l'espace pastoral vise le respect des zones pastorales pour une meilleure sécurisation du bétail.

Les zones pastorales sont constituées par les pistes à bétail et les pâturages. Les pistes à bétail font l'objet d'une utilisation progressive comme terres de culture par les agriculteurs. Ce qui entraîne leur disparition progressive à moyen ou à long terme.

Dans un système de commercialisation caractérisé par le coût élevé du transport routier et une forte limitation de la voie ferroviaire, les pistes méritent une attention toute particulière. Pour cela, leur matérialisation constitue un préalable à toute action d'aménagement ou de réhabilitation.

### **6) La gestion des conflits :**

La gestion des conflits entre dans le cadre des actions civiques de plaidoyer, pour défendre les intérêts des membres des OP. Les conflits opposent généralement les agriculteurs et les éleveurs.

Il est important de rappeler que l'agriculture et l'élevage sont deux bases importantes de l'économie nationale. Aussi, s'agit-il d'une question d'intérêt national que de trouver un cadre où s'exerceraient de façon non antagoniste l'élevage et l'agriculture. Tout le monde y gagnerait.

### **7) La lutte contre les tracasseries et les vols :**

#### **7.1. La lutte contre les vols :**

L'objectif de l'intervention des OP dans ce domaine est de réduire ou même enrayer le vol le long de la filière. Pour ce faire, les OP entreprennent des actions de sensibilisation dans les différents centres de commercialisation. La stratégie utilisée en la matière repose sur un système de témoignage dans les transactions commerciales.

#### **7.2. La lutte contre les tracasseries :**

L'intervention des OP la lutte contre les tracasseries vise essentiellement à réduire le coût du transport du bétail et les temps d'arrêt aux postes de contrôle.

Les tracasseries concernent principalement les exportateurs de bétail. Elles sont les retombées d'une situation d'ensemble présentée selon le schéma suivant : les exportations de bétail effectuées au sein des OP sont menées par des individus. Puisqu'ils vont en ordre dispersé, puisqu'ils méconnaissent les réglementations qui régissent le commerce du bétail alors ils subissent avec impuissance les tracasseries routières.

### **8) L'amélioration du cadre juridique :**

Un environnement juridique favorable est un préalable à toute activité économique. Le rôle des OP dans l'amélioration du cadre juridique vise l'implication des élus et des gouvernants dans la résolution des problèmes relatifs à la filière et aux difficultés liées à la législation en vigueur.

### **9) Le processus d'intégration sous- régionale :**

Le rôle des OP dans le processus d'intégration sous- régionale vise à conférer au Mali une place méritoire dans le marché commun Ouest africain.

Le Mali a un potentiel très important en matière d'élevage. Les contraintes liées à l'exportation du bétail sont énormes. Il s'agit entre autres de l'existence de taxes illicites, du coût élevé du transport, de l'absence d'information, etc.

Pour mieux profiter de ce potentiel tout en luttant contre ces contraintes il y a lieu de développer des stratégies permettant une meilleure canalisation, régulation et distribution des produits. Pour cela, la mise en œuvre du marché frontalier à Sikasso en est une.

**Source :** Mémoire de fin d'études de Monsieur Abdoulaye N'DIAYE, IPR/ IFRA de Katibougou, décembre 2000.